



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 06128

Numéro SIREN : 497 671 735

Nom ou dénomination : 2BP INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2015 sous le numéro de dépôt 41003

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE**

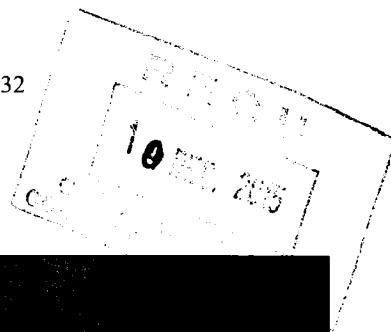
---

**G R E F F E**

**DEPOT N° 41003  
LE: 16 décembre 2015**

**Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés  
Ordonnance n° 2015O04332**

1504332



**A la requête de**

**2 BP INVESTMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 644 000,00 Euros,  
ayant son siège social sis : 25 Quai Galliéni 92150 SURESNES, immatriculée au Registre du  
Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n°497 671 735

**Ayant pour Avocat :**

**Me M'hend AHMEDI**

Avocat de la SCP PETOIN & ASSOCIES  
SCP d'avocats au Barreau de PARIS  
Toque P 130  
25, rue Washington  
75008 PARIS

**Elisant domicile à son cabinet**

**A l'honneur de vous exposer ce qui suit :**

La société **2 BP INVESTMENT** ayant clôturé le 30 juin 2015 les comptes de son dernier  
exercice social, doit, conformément à l'article 33 de ses statuts, réunir son assemblée  
générale ordinaire annuelle le 31 décembre 2015 au plus tard.

Cette date ne pourra être respectée en raison de discussions sur l'évolution de son  
actionnariat. Par conséquent, le processus d'arrêté des comptes de l'exercice social clos le  
30 juin 2015 ne pourra être finalisé avant plusieurs semaines.

C'est pourquoi la société **2 BP INVESTMENT** a l'honneur de vous prier de bien vouloir  
l'autoriser à bénéficier d'un délai supplémentaire de **trois mois** lui permettant d'organiser  
dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des  
actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

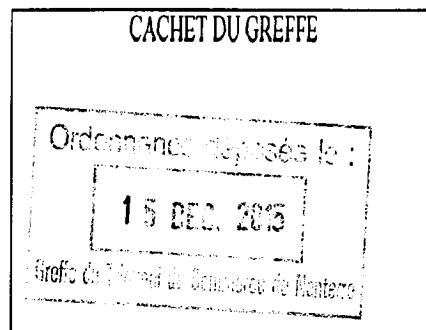
Fait à Paris  
Le 09 décembre 2015

  
Me M'hend AHMEDI

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2015004332  
Affaire: SAS 2BP INVESTMENT



ORDONNANCE

Nous, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 31 MARS 2016

le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 30 JUIN 2015 de la société requérante **SAS 2BP INVESTMENT 25 QU GALLIENI 92150 SURESNES 497671735 RCS NANTERRE**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2015

Le président, M. François CHASSAING

Le greffier

Par délégation

*AB Lechatelis*

D. JOUBERT  
Greffier au Tribunal de  
Commerce de Nanterre

*[Signature]*

